Des voix: Bravo!

M. Riis: Déclenchez des élections si c'est ce que vous croyez. Vous avez peur des Canadiens.

M. Mulroney: Comment pourrions-nous procéder de façon plus démocratique qu'en demandant à la Chambre des communes d'inviter un de ses comités à voyager dans tout le Canada pour discuter d'une question importante avec les Canadiens?

M. Riis: Ce serait mieux de déclencher des élections.

M. Mulroney: Il me semble que c'est précisément ainsi que les comités parlementaires doivent faire leur travail. Nous n'avons rien fait pour restreindre le droit du comité de se régir lui-même et de prendre ses propres décisions. Il me semble que mon honorable ami devrait se joindre à nous pour aider le comité à s'acquitter d'une tâche qui est de toute évidence très importante pour le pays. Si l'on a déjà fait quelque chose du genre en Ontario, et peut-être au Manitoba ou ailleurs, il me semble que le Parlement national doit pour sa part permettre à tous les Canadiens d'exprimer leurs opinions.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE REPORTER LES AUDIENCES JUSQU'À LA PRODUCTION DE LA VERSION DÉFINITIVE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la meilleure façon pour le premier ministre de s'assurer que tous les Canadiens connaissent et comprennent les incidences est d'avoir le courage de déclencher une élection générale sans plus tarder.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je ne m'y attends pas du tout. Comme il importe que les Canadiens puissent prendre connaissance de la version définitive, et c'est important, que nous parlions du secteur des ressources, de celui des services ou de l'agriculture—il importe que tous ces gens-là voient la version définitive—le premier ministre n'est-il pas d'accord qu'il faut immédiatement négocier une nouvelle date limite avec les États-Unis ou annuler ces audiences factices qui ne porteront pas sur une version définitive?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): A mon avis, monsieur le Président, il est entendu que le Canadien moyen n'a pas aussi facilement accès aux médias que d'autres personnes, dont les députés. Mais, par exemple, M. Bob White, les Canadiens ordinaires, les petits commerçants...

M. Riis: Avez-vous peur de déclencher des élections, Brian?

M. Mulroney: . . . devraient pouvoir se présenter devant un comité parlementaire et exprimer leur point de vue. S'ils sont en faveur du libre-échange, ils peuvent le dire. S'ils sont contre le libre-échange, ils peuvent le dire également.

Questions orales

Mon ami de la Colombie-Britannique veut des élections. Nous allons fixer la date du scrutin dès que ses collègues auront trouvé un nouveau lieutenant au Québec.

Des voix: Oh, oh!

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA VENTE DE LA BANQUE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE VERSEMENT DE 200 MILLIONS DE DOLLARS PAR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il s'agit d'une affirmation...

M. le Président: La députée de Trinity a la parole. Les députés qui sont à la Chambre depuis quelques années savent qu'elle compte parmi ceux d'entre nous qui posent les questions les plus claires, concises et directes.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je suis persuadé que les députés voudront lui témoigner la courtoisie qu'elle mérite. La députée de Trinity.

Mlle Nicholson (Trinity): Ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur un passage du rapport du vérificateur général. Le voici:

La négociation de l'opération qui a abouti au versement, par la Société d'assurance-dépôts du Canada, de 200 millions de dollars pour faciliter la vente de la Banque de la Colombie-Britannique s'est déroulée d'une manière qui pourrait être interprétée comme une tentative pour éviter l'impôt.

Comme le sous-ministre des Finances est membre du conseil d'administration de cette société d'État, le ministre a-t-il approuvé ces modalités de transfert de fonds?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Je tiens à remercier la députée d'avoir formulé sa question de manière très précise, car le vérificateur général a bien dit qu'on pouvait interpréter cette transaction d'une certaine manière. Cette transaction est très complexe et elle s'est faite de telle manière que personne n'aurait pu en prévoir les incidences fiscales. Ces questions n'ont été ni soulevées ni examinées, car le problème en cause était tout autre.

Nous tentions de rescaper une banque de la Colombie-Britannique. Les 200 millions de dollars que la Société d'assurance-dépôts du Canada a avancés à la société mère, la Banque de Hongkong et de Shanghai, ont effectivement été avancés à cette banque et non à sa filiale canadienne, pour lui permettre de maintenir la filiale en exploitation, de conserver les dépôts et de garantir l'avenir de la banque à long terme. La SADC a estimé que cette transaction en valait la peine, et le gouvernement du Canada partageait cet avis.